Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260612-AR-141-2026-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/06/2026
Mise en ligne le : 30/06/2026

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N° 141 / 2026
DU 12 JUIN 2026

HABILITATION DE COMMANDE AU PORTEUR DE CARTE D'ACHAT - MADAME MAUD PRIGENT – RESPONSABLE DU POLE REPRESENTATION ET PROTOCOLE

Le Président de Laval Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-9,

Vu le décret n°2023-209 du 27 mars 2023 relatif à l'exécution de la dépense publique par carte d'achat,

Vu la décision du Président n°93/2022 du 23 octobre 2022 approuvant la convention relative à l'exécution et au déploiement de la carte d'achat,

Vu l'arrêté n°82/2020 du 6 juillet 2020 portant nomination de Madame Marie Kercret responsable du programme carte achat,

ARRÊTE

Article 1er
Habilitation de commande est donnée à Madame Maud Prigent, responsable du pôle représentation et protocole, pour effectuer des transactions par carte d'achat dans le cadre des achats de proximité et de marchés publics conclus par Laval Agglomération.

Article 2
Madame Maud Prigent, responsable du pôle représentation et protocole, est nommée porteur titulaire de carte d'achat dans son domaine de compétence.

Article 3
Pour l'exercice budgétaire 2026, les autorisations d'achat accordées à Madame Maud Prigent, sont encadrées dans les limites suivantes :

- plafond annuel d'achat par carte : 2 500 € TTC
- montant maximum d'une transaction : 200 € TTC.

Article 4
Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif de Nantes peut être également saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5
Le directeur général des services de Laval Agglomération et Madame la Trésorière principale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Président,

Signé : Florian Bercault

Notifié à Maud Prigent
Responsable du pôle
représentation et protocole
Le